

ABONNEMENT
Par année... \$3.00
Pour six mois... 1.50
Pour quatre m... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05

Edition Hebdomadaire
Pour l'année... \$1.00
Payable d'avance.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 20 Novembre 1885

RÉSOLUTIONS DU CLUB LAFONTAINE

Voici le texte des résolutions adoptées par le Club Lafontaine d'Ottawa, à son assemblée d'hier soir :

Proposé par MM. L. Gratton, A. D. Richard, N. A. Savard, G. Philbert, Jacques Dufresne, J. E. Richard, Alp. Hallaire, J. L. Richard, Jos. Philbert, Léon Veuilleux, C. St Jacques, D. Dubé, F. Moffet, L. Lussier et autres.

Secundé par MM. S. Drapeau, D. J. Hurteau, A. A. Adam, H. L. Pinard, A. Joubert, J. B. C. Dunn, A. Gagnon, H. Richard, F. X. Desloges, Louis Monty, F. Philbert, Joseph Dufresne, L. A. Joly, Chas. Rodrigue, A. Filiatrault, Ed. Beaudoin, S. Frédéric et autres.

Et adopté à l'unanimité :
Qu'il soit résolu :

1o Que nous regrettons que le gouvernement soit resté sourd à la voix de la population canadienne-française du pays, laquelle demandait la commutation de la sentence de mort portée contre Louis Riel ;

2o Que l'exécution de Louis Riel nous paraît, sous les circonstances où elle a eu lieu, un acte d'impolitesse que nous déplorons ;

3o Que les éminents services rendus à notre nationalité et au pays, depuis nombre d'années, par nos chefs sir Hector Langevin, l'honorable M. Chapleau et sir A. P. Caron, et leur patriotisme qui s'est toujours affirmé sans défaillance dans les circonstances les plus difficiles du passé, ne nous permettent pas de supposer qu'ils ont aujourd'hui manqué au devoir, et qu'en toute justice nous devons, avant de les condamner, entendre les explications qui seront bientôt sans doute soumises au public ;

4o Qu'à l'époque difficile que nous traversons, il importe beaucoup de procéder avec tout le calme et la réflexion qu'exigent la gravité des circonstances, et de ne pas se laisser entraîner inconsidérément dans un mouvement qui, quoique très-louable et digne de notre respect, pourrait avoir les conséquences les plus désastreuses pour l'avenir de notre race au Canada ;

5o Que nous occupons une position exceptionnelle dans la Confédération, et que nous jugeons qu'il faudrait des raisons non-seulement graves, mais d'une urgence indiscutable, pour nous en laisser à nous isoler absolument des autres éléments qui composent la population du Canada, soit par la formation d'un parti exclusiviste national soit autrement ;

6o Que s'il, était, cependant, finalement prouvé que ces raisons existent et que justice nous fût refusée, nous n'hésiterions pas un instant à faire le partage des responsabilités, et à revendiquer les droits de notre race, droits que nous n'entendons jamais sacrifier et que nous estimons avant et par dessus tout.

Ces résolutions sont fermes en même temps que modérés, et nous félicitons cordialement le club Lafontaine de l'attitude et de l'initiative qu'il vient de prendre. Nous félicitons également les orateurs de la séance d'hier soir, entr'autres MM. Hurteau, Drapeau, Moffet, Richard, Savard, Dunn, Gagnon, Pinard et Dufresne. Tous se sont

montrés de dignes Canadiens-français, prêts à revendiquer sans faiblesse les droits de leur race ; mais tous se sont montrés aussi des hommes sensés, ne voulant rien sacrifier à l'enthousiasme du moment, refusant d'insulter, sans les entendre, des chefs qui avaient toute leur confiance hier encore, et qui n'ont pu devenir si tôt des traîtres et de vils scélérats.

Cette ligne de conduite est celle que nous avons adoptée nous-même, celle que nous recommandons à nos compatriotes de suivre.

Elle nous permettra de venger nos injures en temps utile sur les véritables coupables, sans nous jeter aveuglément dans une voie dont l'issue ne serait peut-être que la ruine nationale et le bouleversement de tout l'ordre de choses actuellement en existence.

Autant et plus que qui que ce soit, nous voulons punir nos insulteurs. Mais nous ne sommes pas ceux qui croient qu'il faille mettre le feu à toute une ville pour en chasser une douzaine de coquins ; qu'il est bon de s'allier à qui nous a volé un cheval l'an dernier, pour traîner au tribunal le criminel qui nous a enlevé un mouton hier.

En un mot, on accuse aujourd'hui sir John A. Macdonald d'avoir sacrifié à la haine et au fanatisme des log-s orangistes les justes réclamations de notre race ; nous condamnons et reprouvons sa conduite, s'il est coupable. Mais, ce que nous ne voulons pas, c'est que l'hypocrisie et les ambitions personnelles tentent de se faire une popularité à l'abri de notre bonne foi et de notre patriotisme ; c'est avoir pour alliés les hommes qui, en 1872, offraient \$5,000 pour la tête de Riel, du fou dont, à l'heure qu'il est, nous déplorons la mort comme un acte impolitique et cruel.

Le parti gris-rouge, en effet, a-t-il jamais protesté contre cette mise à prix, par l'un de ses chefs, de la vie d'un homme dont il glorifie hypocritement aujourd'hui la mémoire. Au contraire, il a reproché, alors et depuis, à sir John A. Macdonald d'avoir fourni à Riel l'argent et les moyens nécessaires pour échapper aux atteintes de ceux qui demandaient sa mort. Et cependant c'est aux vengeurs de Scott que l'honorable Ed. Blake avait promis et a tenté de livrer la tête du chef mépris.

Que le Globe, la Patrie et leurs congénères se lavent donc de cette flétrissure, avant de se mêler à nos revendications et d'essayer même de faire croire au peuple qu'ils en sont les premiers auteurs. Car, ne l'oublions pas, si Riel n'a été sacrifié au fanatisme anglais qu'en 1885, c'est parce que l'argent de ces gens n'avait pu faire tomber sa tête en 1873. L'histoire est là pour le prouver.

Le ministère de l'agriculture vient de publier la statistique mortuaire suivante, pour le mois de novembre :

Montréal, 1615 ; Toronto, 168 ; Québec, 134 ; Hamilton, 58 ; Halifax, 70 ; Winnipeg, 22 ; Ottawa, 48 ; St Jean, N. B., 56 ; Kingston, 32 ; St Thomas, 9 ; Charlottetown, 4 ; Guelph, 10 ; Belleville, 16 ; Chatham, 12 ; Sherbrooke, 13 ; Sorrel, 16 ; Fredericton, 11 ; St Hyacinthe, 26 ; Galt, 20.

UNE ENTREVUE AVEC M. LE DR VALADE

Ayant lu, dans le Star de Montréal, que M. le Dr Valade, d'Ottawa, a été chargé, conjointement avec le Dr Lavell, préfet du pénitencier de Kingston, d'étudier la condition mentale de Riel, quelques jours avant son exécution, nous nous sommes rendu auprès de notre concitoyen, et lui avons demandé toute leur confiance hier encore, et qui n'ont pu devenir si tôt des traîtres et de vils scélérats.

Voici textuellement ce qu'il nous a répondu :

" Il ne m'arrive pas souvent d'être interrogé par les journalistes sur des affaires professionnelles. Toute opinion qu'en ma qualité de médecin je puis exprimer au sujet de la question Riel doit être une opinion écrite qui s'adresse aux autorités compétentes, lesquelles, si n'en doute pas, lui donneront publiquement en temps utile."

Nous ne doutons pas que M. le Dr Valade a fait son devoir en cette circonstance, et que son rapport le démontrera à la satisfaction du public. Quant au mérite de la commission elle-même, nous nous réservons de l'apprécier lorsque ces faits et gestes nous seront connus.

LES FAITS DU JOUR

La reine a signé la dissolution du parlement anglais. Le mandat pour les nouvelles élections a également été publié dans la Gazette officielle.

Les recettes du Pacifique, pour la semaine finissant le 14 novembre 1885, s'élevaient à la somme de \$198,000. A la même époque l'an dernier elles étaient de \$161,000, ce qui laisse un surplus de \$37,000 pour cette année.

Nombre de milles en opération, 3,527.

Une observation parfaitement juste du Courrier du Canada :

" Depuis quelques jours, il s'est imprimé bien des énormités au sujet de la question Riel. Les meilleurs esprits mêmes n'ont pas été à l'abri de la contagion. Et l'on a vu se produire les principes les plus faux, les théories les plus dangereuses, les idées les plus démagogiques, à côté des considérations et d'écrits mieux inspirés."

RIEL

Winnipeg, 19.—Sa Grandeur Mgr Taché a informé un membre de la presse que le matin de l'exécution, la mère de Riel, sa femme, son frère, et un ou deux de ses parents se sont rendus de bonne heure à l'église de St Vital pour y faire le chemin de la croix.

Dès que la nouvelle de l'exécution lui fut communiquée par le Père Dugas auprès de la famille qui a montré en cette occasion un courage vraiment chrétien. La mère de Riel et sa femme ont regu la sainte communion au service funèbre pour l'âme du supplicié.

Les restes mortels de Riel ont été apportés de la caserne de Regina hier matin et déposés dans une voûte sous l'église de l'Immaculée Conception. C'est le R. Père André qui a présidé à la translation du corps. De grandes précautions ont été prises pour que la translation se fit d'une manière secrète afin d'empêcher toute démonstration.

Le corps a été placé dans un cercueil simple peint en noir et portant sur le couvercle les lettres

L. R., peintes en blanc, plus le millésime 1885. Le service a été célébré par le R. A. André et les restes mortels de Louis Riel ont été confiés à la terre devant quelques témoins seulement.

La dépêche qui suit a été reçue de Regina en date du 19 courant : " Nous avons visité la sépulture de Riel, et nous certifions qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la rumeur que son corps aurait été défiguré. Pas un seul cheveu de sa tête n'a été enlevé. En présence du shérif Chapleau, le fonctionnaire présent, et d'un certain nombre des amis de Riel, nous avons examiné le corps, et nous répétons qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la rumeur."

" NICOLAS FLOOD DAVIN, Juge de paix, Révd. Père ANDRÉ O. M. I."

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, l Ciel Ouvert, Douleur Passion, l'Âme sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

La Sprucine.—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

Si vous craignez de devenir consumptif à cause de votre dyspepsie et de votre manque d'appétit, ou en core si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos intestins sont souvent dérangés, servez vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lecerte, lesquels sont le plus sûr prophylactique ou préventif de ces redoutables maladies.

30 cts la bouteille.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR Gérant, L. HOWARD

SEMAINE COMMENÇANT LE 16 NOVEMBRE 1885, On jouera le grand drame militaire de LESTER WALLACK.

"LE VÉTÉRAN!"

Cette composition théâtrale est pleine de mises-en-scène dramatiques et de péripéties intéressantes et risibles.

Bombardement d'un palais arabe, dans lequel un mur de maçonnerie solide est réduit en pièces, donnant lieu à l'un des plus beaux effets de scène imaginables.

Décor de circonstances, costumes pittoresques et les Gardes du Gouverneur-Général.

Prix ordinaires - - 20 et 15 cts Sieges réservés - - 50 et 30 cts

SEANCES DE L'APRÈS-MIDI, LE Jeudi et Samedi, à 2 heures ADMISSION : 15 et 25 cts.

James R. Bowes ARCHITECTE

Chambre 25, SCOTISH ONTARIO CHAMBERS RUE SPARKS. Ottawa, 18 avril 1885

MARCHANDISES SECHES AUX Prix de l'Encan.

DURANT NOVEMBRE et DECEMBRE, NOUS ALLONS OFFRIR EN VENTE, AUX PRIX DE L'ENCAN, TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES

—ÉVALUÉ A— \$75,000.00

JAMAIS DES MARCHANDISES N'AURONT ÉTÉ VENDUES A MEILLEUR MARCHÉ, DANS OTTAWA, QUE CHEZ D. GARDNER & CIE., 66 et 68 Rue Sparks.

Flanelles tout laine de 13 à 30 cts la verge, Couvertes grises de \$1.20 à \$4 la paire, Étoffes à robe de 10 à 30 cts la verge, Bas en laine pour femmes 25 cts la paire, Bas en laine pour enfants 15 cts la paire, Imperméables pour femmes, bien faits, \$2 la pièce,

Manteaux pour femmes de \$3 à \$30 la pièce, Tapis 30 cts la verge, Tapis de Bruxelles \$1 la verge, Tapis de Hemp 12 cts la verge, Petit tapis pour portes 30 cts pièce.

Si vous désirez vous procurer beaucoup d'excellentes MARCHANDISES SECHES en dépensant peu, adressez-vous chez D. GARDNER & Cie., 66 et 68, rue Sparks

PLUMES D'AUTRUCHES Frisées, Nettoyées et Teintes DANS LES Dernières Couleurs et Goûts DE LA SAISON En Un Jour Après l'ordre Donné

Alex. A. Coutellier TEINTURIER PARISIEN NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA (Près de la rue Sparks.)

CHARBON LE CHARBON LACKAWANNA, DE PREMIER CHOIX

Est importé, chaque jour, tout frais tiré des mines, A bord des Chars seulement Bas prix. Qualité garantie.

J. G. BUTTERWORTH & Cie 86 RUE SPARKS.

Mlle A. McDonald, MAGASIN DE MODES

De Première Classe. Marchandises de Modes Pour enfants et demoiselles une spécialité. 521 RUE SUSSEX, OTTAWA, Quatrième porte de la rue York. 2 octobre 1885

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce bureau, jusqu'à JEUDI le 22 de Novembre prochain, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour formes de Toit et Poutres, au feu, pour les Arsenaux de la Halle des Exercices Militaires, de Montréal, P. Q." pour la construction des

Formes de Toit et des Poutres, en fer, pour Les Arsenaux de la Halle des Exercices Militaires, Montréal. On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de A. Raza, architecte, Montréal. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère. Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera confisquée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura été acceptée. Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 14 Oct. 1885.

HEMORRHOÏDES - HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA